



# Conseils pratiques essentiels pour les participants aux activités de mobilités Erasmus + et le Corps européen de solidarité compte tenu de la pandémie COVID-19

La pandémie COVID-19 affecte négativement le déroulement de nombreuses activités en cours ou planifiées, dans le cadre du programme Erasmus + et Corps Européen de Solidarité.

Le principal objectif de la Commission européenne est la sécurité et la protection de tous les participants dans Erasmus + et le Corps Européen de Solidarité, tout en respectant toutes les mesures de confinement prises au niveau national. Elle travaille pour aider les étudiants, les élèves, bénévoles et autres participants aux programmes à gérer les conséquences pour eux.

Erasmus + et le Corps Européen de Solidarité sont principalement implémentés par les Agences Nationales dans les pays programme (États membres de l'UE ainsi que la Macédoine du Nord, l'Islande, le Liechtenstein, Norvège, Turquie, Serbie et Royaume-Uni).

Les participants individuels confrontés à des difficultés doivent contacter leur établissement d'origine.

Les institutions doivent contacter leur Agences Nationales pour les projets décentralisés ou l'Éducation, et l'Agence exécutive pour l'audiovisuel et la culture (EACEA) pour les projets centralisés.

Sur la base des orientations de la Commission, Les Agences et l'EACEA peuvent fournir toutes les informations et le soutien nécessaires aux organisations et les participants affectés.

La Commission suit l'évolution de la situation de très près et adoptera toute mesure additionnelle qui pourrait devenir nécessaire.

Pour les organisations bénéficiaires, la Commission fournit une flexibilité maximale pour adapter leurs activités à la situation actuelle, dans les limites du cadre juridique en vigueur.

## La Commission a pris les mesures suivantes:

➡ Les agences nationales sont autorisées à invoquer la clause de force majeure dans tous les cas où l'application des limitations nationales affecte la mise en œuvre des projets Erasmus + ou Corps Européen de Solidarité. Cela leur permet d'évaluer la possibilité d'accepter des coûts justifiés par les mesures de confinement du COVID-19. Ces coûts supplémentaires ne doivent pas dépasser le budget total alloué au projet.

➡ Les délais pour toutes les activités prévues peuvent être reportés jusqu'à 12 mois par projet. La durée maximale du projet ne peut pas excéder 36 mois.

➡ Plusieurs milliers de projets de partenariats Erasmus+ en cours ont la possibilité de reprogrammer les activités qui n'ont pas pu avoir lieu au printemps 2020.

➡ Les délais pour les appels en cours ont été reportés. Pour plus d'informations sur les nouveaux délais, veuillez consulter: [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/news/coronavirus-outbreak-deadlines-applications-extended\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/news/coronavirus-outbreak-deadlines-applications-extended_en)

➡ Les Agences Nationales ont été demandés à suivre de près les problèmes rencontrés par les participants, en particulier les jeunes personnes qui se trouvent actuellement à l'étranger afin qu'un soutien immédiat et adéquat peut leur être fourni.

## Dans le domaine de l'enseignement supérieur :

➤ **Les établissements d'enseignement supérieur** sont demandés d'être aussi flexibles et pragmatiques que possible pour aider les étudiants à atteindre les résultats indiqués dans leurs accords d'apprentissage, quelle que soit la situation géographique des étudiants, par exemple, grâce à des arrangements d'étude à distance avec l'utilisation d'outils numériques. Cette flexibilité aidera les étudiants qui sont retournés à leur pays d'origine pour terminer leurs cours dans leurs établissements d'accueil et d'avoir le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits (ECTS) obtenu grâce à des arrangements d'étude à distance pleinement reconnus.

➤ **Les nouveaux diplômés** qui ont besoin de reporter leurs placements prévus à l'étranger seront autorisés à les prendre dans les 18 mois de l'obtention du diplôme, au lieu du délai normal de 12 mois.

➤ **Les Agences Nationales Erasmus+ et les établissements d'Enseignement Supérieur** sont encouragés à coopérer avec les sections locales du réseau d'étudiants Erasmus et les unions nationales d'étudiants pour partager rapidement les informations avec les étudiants sur la mobilité à l'étranger et organiser un soutien entre pairs pour ceux qui en ont besoin. La Commission travaille avec l'Union Européenne des Étudiants et le Réseau des Étudiants Erasmus pour aider les étudiants à travers l'Europe.



Si vous êtes un étudiant ou un enseignant, veuillez contacter votre établissement d'origine pour plus d'informations.

Si vous êtes un établissement, vous pouvez rentrer en contact avec l'Agence Nationale dans votre pays ou à l'Éducation, Audiovisuel Agence exécutive "Culture et Culture" en cas de projets centralisés.

